

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2278

17 septembre 2013

SOMMAIRE

alpha-Buerobedarf S.à r.l.	109320	Loftfin S.A.	109328
Amelie-Fin Luxembourg S.à r.l.	109320	Logtex S.A.	109329
Andbank Luxembourg S.A.	109344	Longtown SCI	109335
Bleu Renard S.A.	109336	Look Group 1 S.à r.l.	109341
Broadband Power Solutions	109336	Lua Magica S.à r.l.	109329
CETP II Imola Finance S.à r.l.	109327	Lufinimmo S.A.	109335
CLIEPA Holding S.A.	109327	Lux-Pension	109331
Colcos S.A.	109327	Magni S.à r.l.	109328
CROWN PREMIUM General Partner S.à r.l.	109326	Medina Financial Markets S.à r.l.	109328
CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreu- hand S.à r.l.	109326	Melusina One	109332
CROWN PREMIUM Private Equity IV SI- CAV-FIS	109325	Mirae Asset Global Discovery Fund	109327
e-MOTION BELUX	109320	New BIS Safe Luxco	109339
Fernandes Group s.à r.l.	109299	Oberheim S.A.	109339
GSS III Stone S.à r.l.	109318	Orange India Holdings SARL	109336
Hexagone S.à r.l.	109318	Pacesalva Sàrl	109323
iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l.	109320	Palila Investments S.A.	109325
Immobilière Ecole Européenne Bertrange/ Mamer S.à r.l.	109298	Palladium Energy Group S.à r.l.	109325
Imrim	109298	Paradigm Geophysical (Luxembourg) S.à r.l.	109321
INA Holdings S.à r.l.	109298	Partners Group (Luxembourg) S.à r.l.	109322
Industry Partner S.A.	109299	Partnership Investments S.à r.l.	109322
Infiny Finance Holding S.A.	109298	Patagonia Investments S.A.	109321
Information Technology Masters Techno- logies S.A.	109319	Paunsdorf Centre Luxco	109324
Ingersoll-Rand Lux Roza	109299	Perfora Investments S.à r.l.	109322
Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l.	109298	Perunna S.A.	109340
Initial Concept S.A.	109319	Pezou Sàrl	109324
INVESCO Real Estate Management S.à r.l.	109319	Pickle S.à r.l.	109324
Johnson Controls Luxembourg Yinal Hold- ing S.à r.l.	109340	Pinnacle Holdco S.à r.l.	109340
Kepler Private Shareholders S.A.	109300	Piustyle International S.A.	109320
LDC S.A.	109335	Powercom Yuraku S.A.	109325
		P&P Gusto S. à r.l.	109321
		Project Three S.A.	109318
		R.M. Pomodoro S.à r.l.	109323
		Twain 1235 AG S.A.	109341
		Virnat Holding S.A.	109344

Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105992/10.

(130128620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Immobilière Ecole Européenne Bertrange/Mamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 21.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013106005/10.

(130128188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Imrim, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 153.269.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013106006/11.

(130128123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

INA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 175.250.

Les statuts coordonnés au 26 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013106007/11.

(130129056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Infiny Finance Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFINY FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013106010/12.

(130129150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Industry Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 174.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106009/10.

(130129143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106012/10.

(130128705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Fernandes Group s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5416 Ehnen, 3, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 141.240.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 25/05/2012

L'assemblée est ouverte à 15 heures, à son siège social, sous la présidence de Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Liste de présence: Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo

Madame DA COSTA NEVES Isa

- Changement d'adresse du siège social de la société et approbation de la nouvelle adresse du siège social de la société FERNANDES GROUP S.à r.l..

3, route du Vin

L-5416 Ehnen

- Changement d'adresse du gérant unique

Entre autre, le président a validé et approuvé, le changement d'adresse du «gérant unique» de Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo et ceci à partir de ce jour:

3, route du Vin

L-5416 Ehnen

- Cessions des Parts

Le président a validé et approuvé, que Madame DA COSTA NEVES Isa a cédée à Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo, 50 parts sociales, qu'elle détenait dans la société.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés et signées par les personnes concernées en date du 25 mai 2012 et par la gérance du représentant légal au nom de la société, il résulte que le capital social de la société FERNANDES GROUP S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

	Parts Sociales
Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo, demeurant à 3, route du Vin - L-5416 Ehnen	100 parts
Total	100 parts

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 € chacune soit un capital de 12.500,00 €.)

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président lève la réunion à 16:00 heures

Ahn, le 25 mai 2012.

Madame DA COSTA NEVES Isa / Monsieur ANTUNES FERNANDES Paulo.

Référence de publication: 2013111152/34.

(130134632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Kepler Private Shareholders S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.014.

In the year two thousand and thirteen on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "KEPLER PRIVATE ShareHOLDERS S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143014, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of November 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2926, of December 9, 2008, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of May 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1460 of July 29, 2009.

The meeting is chaired by Dominique Leonard, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Guillaume Debauve, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Guillaume Debauve, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That convening notices were sent to the shareholders by registered letter on the July 9th, 2013. That the shareholders present or represented by virtue of nine (9) proxies given under private seal on or around July 17, 2013, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. At the request of the shareholder Michael Creedon, represented by Benoît Duvieusart, lawyer, residing in Luxembourg, the power of attorney of Mr Laurent Quirin is to be set aside for not being dated. This issue is submitted to the vote of the meeting. The meeting resolves to accept the power of attorney by 31.103 votes in favour, and by 3.309 votes against.

III. As appears from the said attendance list, thirty-four thousand four hundred twelve (34.412) shares in circulation representing ninety-one point seven hundred sixty-five percent (91.765%) of the share capital of the Company, presently set at seventy-five thousand Euro (EUR 75.000,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Full restatement of the Company's articles of association.

V. Mr Creedon and Mr Cusanno represented by their proxyholders raised a number of questions regarding the restated by-laws and the reference made therein (amongst others regarding SG Loan as such term is defined in said restated by-laws and the corporate interest of those restated by-laws) Neither shareholder considered having received satisfactory information which would have allowed them to cast their vote. The same two shareholders raised that the proposed restated by-laws may be contradictory with the shareholders' agreement dated May 2009.

The same two shareholders requested that it be noted that their presence and their vote at this general meeting cannot be considered as an acceptance in any way whatsoever of the shareholders' agreement of October 2011.

The same two shareholders requested that it be noted that they consider that the debate was ineffective due to the insufficient information relating to the sole item of the agenda.

VI. The meeting, after deliberation, takes the following resolutions with 27,794 votes for and 6,618 votes against:

First resolution

The meeting resolves to restate the Company's articles of association, as follows:

Title I. - Definitions - Denomination, Registered office, Object, Duration

Definitions.

Allocated Beneficiary/ies	has the meaning ascribed to it in Article 12.7.
Allocation Committee	has the meaning ascribed to it in Article 8.
Applicable Laws	means, with respect to any individual, corporation or other entity or organization, all laws, statutes, ordinances, codes, rules, regulations, decrees, injunctions, judgments or awards of any governmental authority or compulsory norm applicable from time to time to or binding on such individual, corporation or other entity or

	organization.
Bad Leaver Event	means, with respect to a Shareholder, who is an Employee or an Officer, the termination of his/her labour contract if he/she is an Employee or the end of his/her duties as Officer if he/she is an Officer, for a reason other than a Good Leaver Event.
Bad Leaver Shareholder	has the meaning ascribed to it in Article 11.
Business Day	means any day other than a Saturday, a Sunday or a day on which banks in France, Switzerland or Luxembourg are authorised or required to close by Applicable Laws.
Consent Letter	has the meaning ascribed to it in Article 13.
Current Shareholder	means an agreement signed by a current KPS Shareholder, pursuant to which such KPS Shareholder agrees to become a party to any shareholders' agreement, which may be entered into from time to time by the KPS Shareholders, as a Shareholder.
Deed of Adherence	has the meaning ascribed to it in Article 12.1.
Departure Notice	has the meaning ascribed to it in Article 12.1.
Effective Date	means the date of completion of the capital increase of KCM reserved to and subscribed by KFP and GBL pursuant to the terms and conditions of the Investment Agreement.
Employee	means an individual having a labour contract with a company of the Kepler Group.
Exit Event	means the earliest of the following events: (i) the date of listing of the shares of KCM by way of an initial public offering of such shares on the regulated market of NYSE Euronext in Paris (compartment A or B); (ii) the date of completion of the acquisition by Kepler Participation of all the shares in KCM held by KFP and GBL; and (iii) the date of completion of the sale of at least 50.1 % of the shares of KCM upon exercise by KFP of its drag along right pursuant to the KCM Shareholders' Agreement.
Final Notice	has the meaning ascribed to it in Article 12.7.
GBL	means Gruppo Banca Leonardo, a jointstock company (société per azioni) incorporated under the laws of Italy with a registered capital of EUR 305,673,132.66, having its registered office at Via Broletto 46, 20121 Milan (Italy), registered with the Milan Companies' Register under number 09535880158.
Good Leaver Event	means, with respect to a Shareholder, who is an Employee or an Officer, invalidity, incapacity, death, legal retirement or termination of his/her labour contract if he/she is an Employee and/or the end of his/her duties as Officer if he/she is an Officer for a reason other than gross misconduct ("faute grave") or wilful misconduct ("faute lourde") (as such terms are defined by the Applicable Laws governing the terminated Employee's labour contract or Officer's mandate).
Good Leaver Exit Price	has the meaning ascribed to it in Article 12.2.
Good Leaver Shareholder	has the meaning ascribed to it in Article 12.1.
Investment Agreement	any investment agreement entered into between Kepler Holding, Kepler Participation, KCM, KFP and GBL, from time to time.
Kepler Holding	a joint-stock company (société anonyme) incorporated under the laws of Switzerland, with a share capital of CHF100,000, having its registered office at Chemin du Joran 10, 1260 Nyon (Switzerland), registered with the Trade Registry of Canton de Vaud under number CH-550-1056494-2.
Kepler Participation	a joint-stock company (société anonyme) incorporated under the laws of Switzerland, with a share capital of CHF100,000, having its registered office at Chemin du Joran 10, c/o Kepler Holding SA, 1260 Nyon (Switzerland), registered with the Trade Registry of Canton de Vaud under number CH-550- 1092777-9.
KCM	a joint-stock company (société anonyme à directoire et conseil de surveillance), with a registered capital of 30,756,566 euros, having its registered office at 112, avenue Kleber, 75116 Paris (France), registered with the Trade and Companies Registry of Paris under number 413 064 841.
KCM Shareholders' Agreement	any shareholders' agreement entered into between Kepler Participation, KCM, KFP and GBL, from time to time.
Kepler Group	means together Kepler Holding, Kepler Participation, KCM and the entities each of them controls.
Key Shareholders	means any KPS Shareholder holding 1.000 or more KPS Shares.
Key KPP Shareholders	means any KPP Shareholder holding 600 or more KPP Shares.
Key KPS Shareholders	means any KPS Shareholder holding 375 or more KPS Shares.
KFP	means Kepler Financial Partners S.A.S., a simplified joint-stock company under French law with a registered capital of EUR 10,000, having its registered office at 127, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris (France), registered with the Trade and

	Companies Registry of Paris under number 533 567 533.
KPP	a joint-stock company (societe anonyme) incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 120,000 having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 146.001.
KPP Shares	the shares of KPP.
KPP Shareholder(s)	the shareholders of KPP.
KPS Shares	the class A shares and class B shares of the Company.
KPS Shareholder(s)	the shareholders of the Company.
New Shareholder Deed of Adherence	means an agreement signed by a proposed transferee of KPS Shares, pursuant to which such transferee agrees, subject to the completion of the Transfer of KPS Shares, to become a party to any shareholders' agreement, which may be entered into from time to time by the KPS Shareholders, as a Shareholder, as a result of which it will be bound by all obligations hereunder and be entitled to all the rights hereunder applying to the transferor, subject to the compliance of the Transfer of the KPS Shares with any shareholders' agreement, which may be entered into from time to time by the KPS Shareholders,
Nominal Value	means two (2) Euros, the nominal value of each Share.
Notice of Acceptance	has the meaning ascribed to it in Article 12.5.
Notice of Transfer	has the meaning ascribed to it in Article 13.
Offered Shares	has the meaning ascribed to it in Article 12.1.
Officer	means an individual holding a position of company officer in a company of the Kepler Group (such as, but not limited to, member of the board of directors, member of the supervisory board or any similar position).
Option Notice	has the meaning ascribed to it in Article 12.4.
Option Period	has the meaning ascribed to it in Article 12.5.
Option Right	has the meaning ascribed to it in Article 12.4.
SG	Means Société Générale, a joint stock company established and existing under French laws, with registered office at 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, France and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 552 120 222.
SG Loan	any bank loan granted by SG to Kepler Participation, from time to time.
SG Loan Repayment Date	means the date on which all the sums owed by Kepler Participation to SG pursuant to the SG Loan have been fully paid.
Shareholders	means together the KPP Shareholders and the KPS Shareholders.
Shares	means together the KPS Shares and the KPP Shares.
Shareholders' Agreement	any shareholders' agreement between the Company, KPP, Kepler Holding and KCM, as amended from time to time.
Transfer	means any transfer of ownership (whether full ownership and/or bare property and/ or usufruct or any other right attached to the Shares) of one or more Shares on an onerous or gratuitous basis, directly or indirectly, voluntarily or compulsorily, by way of sale, creation or exercise of an option, donation, contribution in kind, lease, rental, loan, merger, de-merger or any similar operation of law resulting in the complete or partial transfer of assets and liabilities (transmission universelle ou a titre universel de patrimoine) of a party, the allocation of assets within the framework of a distribution or liquidation, creating or enforcing an encumbrance or guarantee, any transfer of Shares as a result of death or liquidation of the marital community, and more generally, any transfer, sale or assignment of Shares. The expression "Transfer of Shares" or the verb "to Transfer" shall be interpreted accordingly.

Art. 1. There exists a joint stock company ("Société Anonyme") under the name of "KEPLER PRIVATE ShareHOLDERS S.A.", (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared

to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II. - Capital, ShareS

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at seventy-five thousand Euro (€ 75,000.-) represented by three (3) class A shares (the "Class A Shares") and thirty-seven thousand four hundred ninety-seven (37,497) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of two Euro (€ 2.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its shares whenever the board of directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law. The board of directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the board of directors to provide for the payment for any shares which the Company may redeem in accordance with these articles of incorporation.

Shares redeemed by the Company shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

The redemption price shall be determined by the board of directors, within the limits set out by these bylaws and the Law.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The KPS Shares held by each KPS Shareholder are transferable, in accordance with the provisions of these bylaws and the Law.

Art. 6. Tag-along. In the event that a KPS Shareholder or the Company receives an offer from a third party acquirer (the "Third Party Acquirer") to purchase part of the shares and decides to accept this offer (the "Seller"), he/she shall notify the other KPS Shareholders of such offer (the "Offer").

Within fifteen (15) calendar days from the receipt of the notification, the other KPS Shareholders may notify the Company if they intend or not to sell simultaneously the same or a lower proportion of shares to the Third Party Acquirer (the "Tag Notification"), under the same terms and conditions of transfer, particularly with respect to the price.

Upon such Tag Notification, the Company may notify (the "Quota Notification") all the KPS Shareholders intending to sell that:

- all shareholders are willing to sell shares in the same proportion as in the Offer (the "Proportion", and the aggregate number of KPS Shares being referred as the "Quota"), and that they can sell; or,

- the Quota is not reached, so that the shareholders intending to sell can offer more KPS Shares (the "Additional Shares") to the Third Party Acquirer.

(i) In such case, within fifteen (15) calendar days from the receipt of the Quota Notification, the shareholders intending to sell may notify (the "Sale Notification") the Company if they intend to sell Additional Shares or not.

(ii) Upon such Sale Notification, the Company shall notify all the shareholders intending to sell that:

- the aggregate number of shares and Additional Shares offered in the Tag Notifications and the Sale Notifications exceeds the Quota, in which case, the number of Additional Shares that each shareholder is allowed to sell shall be proportional to such shareholder's participation in the Company; or,

- the aggregate number of shares and Additional Shares offered in the Sale Notifications does not reach the Quota, in which case the Drag-Along procedure shall be initiated, subject to approval by the board of directors of the Company or any other corporate body or assembly duly empowered therefore by the board of directors of the Company.

If the provisions mentioned above are not complied with for any reason whatsoever, the Seller shall be obliged to purchase the KPS Shares that the other KPS Shareholders were entitled to sell.

The Tag-along procedure detailed in the paragraph above shall not apply to any Transfer of shares to:

- (i) an Employee; and
- (ii) an Officer; and
- (iii) to the Company itself,

Art. 7. Drag-along. Subject to approval by the board of directors of the Company or any other corporate body or assembly duly empowered therefore by the board of directors of the Company, if upon a Sale Notification the aggregate number of KPS Shares and Additional Shares offered in the Sale Notifications does not reach the Quota, the shareholders who have declined to sell as many KPS Shares as the offered Proportion shall nonetheless be deemed to have accepted to sell an aggregate number of shares equal to the difference between the Quota and the aggregate number of KPS Shares and additional shares offered in the Tag Notifications and the Sale Notifications (the "Dragged Shares"). The Dragged Shares shall be split amongst the KPS Shareholders who have declined to sell as many KPS Shares as the Proportion, proportionally to their respective participation in the Company.

The Drag-along procedure detailed in the paragraph above shall not apply to any Transfer of shares to:

- (iv) an Employee; and
- (v) an Officer; and (vi) to the Company itself,

Art. 8. Allocation Committee. The Company and KPP have set up a committee in charge of (i) organizing an internal market for the acquisition and sale of Shares among the Shareholders, (ii) confirming the conditions for an Employee or an Officer to become a Shareholder of the Company and/or KPP and (iii) deciding on the allocation of Shares to new Shareholders (the "Allocation Committee").

The Allocation Committee shall be composed of five (5) members: the category A director of the Company, three (3) KPS Shareholders and one (1) KPP Shareholder. The three KPS Shareholders shall be appointed by the board of directors of the Company and the KPP Shareholder shall be appointed by the board of directors of KPP for an undetermined period of time. The board of directors in charge of appointing a member shall be entitled to remove this member at any time.

The chairman of the Allocation Committee shall be the Category A Director of the Company. He will be in charge of convening meetings of the Allocation Committee, supervising and presiding over the work and decisions of the Allocation Committee.

Each member of the Allocation Committee shall have one (1) voting right. The Allocation Committee can validly take decision if a majority of its members is present or represented with the presence of the chairman. Any decision shall require a simple majority of the members present or

represented, including the favourable vote of the chairman.

Each Shareholder hereby appoints the Allocation Committee for the purposes of centralising all the notices received in connection with Articles 5 to 13 and organising any Transfer of Shares pursuant to the articles of association.

Art. 9. General principles governing the transfers of shares. Any transfer of KPS Shares shall be completed under the supervision and prior approval of the Allocation Committee.

To the extent such transfers are authorized under these articles of association, the Transfer of KPS Shares to a third party as well as the subscription of new Shares by a third party shall always be conditional upon execution and delivery to the Allocation Committee of a New Shareholder Deed of Adherence executed by such purchaser or subscriber.

Art. 10. Lock-up and exceptions. Each KPS Shareholder undertakes not to Transfer any of the KPS Shares held by it/ him/her in the Company except in the following cases:

(a) Transfer of KPS Shares by a KPS Shareholder upon occurrence of a Bad Leaver Event or a Good Leaver Event to another

Shareholder, an Employee, an Officer or the Company, pursuant to the provisions of Articles 11 to 12 below;

(b) until the latest of the SG Loan Repayment Date and the completion of an Exit Event, (i) if the selling KPS Shareholder is a Key KPS Shareholder, he/she shall still hold, upon completion of such Transfer of KPS Shares, at least the number of KPS Shares he/she holds as at November 14, 2011, and (ii) if the selling KPS Shareholder is a Key KPS Shareholder (but did not qualify as such prior to November 15, 2012), he/she shall still hold, upon completion of such Transfer of KPS Shares, at least 375 KPS Shares and (iii) if the selling Shareholder is not a Key KPS Shareholder, he/she shall still hold at least 50 KPS Shares upon completion of such Transfer of KPS Shares, pursuant to the provisions of Article 12 below; and

(c) after the latest of the SG Loan Repayment Date and the completion of an Exit Event, transfer of KPS Shares by a KPS Shareholder to another Shareholder, an Employee or an Officer.

Art. 11. Bad Leaver Event. Upon occurrence of a Bad Leaver Event, the concerned Employee and/or Officer (the "Bad Leaver Shareholder") undertakes to immediately transfer, free of any lien, pledge or any security interest, all the KPS Shares he/she then holds to the Company.

The KPS Shares of the Bad Leaver Shareholder shall be redeemed or repurchased by the Company, and be either kept by the Company as treasury shares (actions détenues en propre), within the limits set out in the Law or cancelled as a result of a capital decrease. KPS Shares redeemed or repurchased by the Company but not cancelled shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

Upon completion of the transfer of the KPS Shares of the Bad Leaver Shareholder to the Company, the Company shall pay to the Bad Leaver Shareholder a purchase price with respect to the acquired KPS Shares equal to the number of acquired KPS Shares multiplied by the Nominal Value.

Art. 12. Good Leaver Event.

12.1 Upon occurrence of a Good Leaver Event, the concerned Employee and/or Officer (the "Good Leaver Shareholder") undertakes to promptly notify the occurrence of the Good Leaver Event to the chairman of the Allocation Committee (the "Departure Notice") and undertakes to transfer, free of any lien, pledge or any security interest, all the KPS Shares he/she then holds (the "Offered Shares") to the Allocated Beneficiary/ies designated by the Allocation Committee pursuant to the provisions of this Article.

12.2 Upon receipt of the Departure Notice, the Good Leaver Shareholder and the Allocation Committee shall jointly determine the value of the purchase price for the Offered Shares (the "Good Leaver Exit Price") based on the following formula:

the percentage of financial rights held by the Good Leaver Shareholder in KCM as calculated through the percentage of financial rights held in Kepler Participation through Kepler Holding, the Company and KPP,

multiplied by

the net asset value of KCM determined on the basis of the last quarterly balance sheet of KCM approved by the board of directors of KCM and delivered to the French regulatory authorities:

(i) less any outstanding amount of the SG Loan (in capital and interests) as of the date of such KCM's quarterly balance sheet;

(ii) plus the aggregate amount of dividends distributed and paid by KCM to Kepler Participation (to the extent not used to make a repayment or prepayment under the SG Loan); and

(iii) plus the proceeds of any sale of KCM's shares by Kepler Participation (to the extent not used to make a repayment or prepayment under the SG Loan);

(iv) less the aggregate amount of dividends distributed and paid by the Company to the KPS Shareholders.

12.3 In case the Good Leaver Shareholder and the Allocation Committee fail to reach an agreement on the value of the Good Leaver Exit Price within ten (10) Business Days as from the date of the Departure Notice, the value of Good Leaver Exit Price shall be determined by an expert chosen by mutual agreement between the Good Leaver Shareholder and the chairman of the Allocation Committee, or failing an agreement between such parties, by the "président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale" as per request of the most diligent party. The expert so designated shall determine the Good Leaver Exit Price based on the valuation principles set forth above and endeavour to deliver its opinion within ten (10) Business Days after its appointment. The Good Leaver Shareholder and the chairman of the Allocation Committee shall make their best efforts to provide the expert with all supporting documentation or useful information in respect of its determination. The expert shall act as an expert and not as an arbitrator. The consideration for the Offered Shares determined by the expert shall be binding upon the Good Leaver Shareholder and the Allocation Committee except in the case whereby obvious errors have occurred. The costs of the expert shall be borne by the Good Leaver Shareholder.

12.4 Upon determination of the Good Leaver Exit Price, the Allocation Committee shall first give written notice to the Key KPS Shareholders (the "Option Notice") of the departure of the Good Leaver Shareholder and the option given to them to acquire all or part of the Offered Shares (the "Option Right").

12.5 Any Key KPS Shareholder that wishes to acquire all or part of the Offered Shares shall have a period of ten (10) Business Days from the date of the Option Notice (the "Option Period") to exercise its Option Right to acquire all or part of the Offered Shares by serving a written notice to the Allocation Committee (the "Notice of Acceptance").

12.6 The Offered Shares shall be allocated by the Allocation Committee within thirty (30) Business Days from the end of the Option Period as follows:

(a) as a first-rank right, between the Key Shareholders pursuant to their respective Notice of Acceptance. If the aggregate number of Offered Shares the Key Shareholders wish to acquire exceeds the number of Offered Shares, the Offered Shares shall be allocated by the Allocation Committee between the Key Shareholders pro rata based on the ratio which the number of KPS Shares held by each Key Shareholder bears in equation to the total number of KPS Shares held

by all of such Key KPS Shareholders who so exercised their Option Right, but limited, for each such Key KPS Shareholder, to the number of Offered Shares it wished to acquire based on its Notice of Acceptance. The remaining Offered Shares, if any, shall be allocated to the Key KPS Shareholder holding the largest number of KPS Shares and who has not received all the Offered Shares he/she wished to purchase. Subject to the approval of the Allocation Committee, each Key Shareholder may decide to be substituted, for the acquisition of all or part of the Offered Shares allocated to him/her, by an Employee, an Officer or another KPS Shareholder;

(b) if the Offered Shares are not fully allocated pursuant to Article 12.6 (a), the Allocation Committee shall then send an Option Notice to each of the other Shareholders which shall serve a Notice of Acceptance, and the remaining Offered Shares shall, as a second-rank right be allocated between the other KPS Shareholders pursuant to their respective Notice of Acceptance. If the aggregate number of remaining Offered Shares such other KPS Shareholders wish to acquire exceed the number of the remaining Offered Shares, the Offered Shares shall be allocated by the Allocation Committee between such other KPS Shareholders pursuant to the same principles as described above based on the shareholding ratio of such other KPS Shareholders in the Company;

(c) the remaining Offered Shares, if any, shall be redeemed or repurchased by the Company and be either kept by the Company as treasury shares (actions détenues en propre) within the limits set out in the Law or cancelled as a result of a capital decrease. KPS Shares redeemed or repurchased by the Company but not cancelled shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the Company or any distribution paid upon the liquidation or winding up of the Company.

In connection with the allocation of Offered Shares under this Article, Offered Shares shall be rounded off to the closest whole number (0.5 being rounded off to the closest upper whole number).

12.7 The Allocation Committee shall promptly inform in writing the Good Leaver Shareholder of the names of the purchasers of the Offered Shares (the "Allocated Beneficiaries") and the number of Offered Shares each of them will acquire from the Good Leaver Shareholder (the "Final Notice").

12.8 The Good Leaver Shareholder shall promptly request the chairman of the board of directors of the Company to convene a meeting of the board of directors of the Company in order to approve the acquisition of the Offered Shares by the Allocated Beneficiaries pursuant to the Final Notice. Each Allocated Beneficiary and the Good Leaver Shareholder shall execute all necessary agreements and documents required to complete the Transfer of the Offered Shares pursuant to the Final Notice within thirty (30) Business Days from the date of approval of such Transfer by the board of directors of the Company.

12.9 For the Transfer of Offered Shares the completion date of which occurs before the latest of the SG Loan Repayment Date and the date of completion of an Exit Event, the Good Leaver shall be paid as follows:

(a) each Allocated Beneficiary shall pay to the Good Leaver Shareholder on the date of completion of the Transfer of the Offered Shares to the Allocated Beneficiaries, a portion of the Good Leaver Exit Price equal to the number of acquired Offered Shares multiplied by the Nominal Value; and

(b) the remaining portion of the Good Leaver Exit Price shall be paid to the Good Leaver Shareholder:

(i) in priority by the Company on behalf of and account for each Allocated Beneficiary who is a KPS Shareholder, by using the amount of dividends the Company shall distribute to the Allocated Beneficiary, the oldest Good Leaver Exit Prices owed by the same Allocated Beneficiary to several Good Leaver Shareholders being paid first by the Company; and

(ii) by the Allocated Beneficiary (including the Company in accordance with the above), with respect to any remaining unpaid portion of the Good Leaver Exit Price;

within six (6) months from the latest of the SG Loan Repayment Date and the date of completion of an Exit Event.

12.10 For the purpose of the above, each KPS Shareholder hereby expressly gives to the Company, the right to use all or part of the dividends to be received by him/her from the Company from time to time to proceed with the payment, on behalf of and account of him/her, of any remaining part of the Good Leaver Exit Price that such KPS Shareholder would be liable to pay, as an Allocated Beneficiary, to a Good Leaver Shareholder. This delegation of payment granted by each KPS Shareholder shall enter into force as of the Effective Date and shall terminate six (6) months after the latest of the SG Loan Repayment Date and the date of completion of an Exit Event.

12.11 For Transfers of Offered Shares the completion date of which occurs after the latest of the SG Loan Repayment Date and the date of completion of an Exit Event, each Allocated Beneficiary shall pay to the Good Leaver Shareholder the entire Good Leaver Exit Price with respect to the Offered Shares he/she acquires, on the date of completion of the transfer of the Offered Shares to such Allocated Beneficiary.

Art. 13. Transfer of KPS Shares between KPS Shareholders. If a KPS Shareholder intends to Transfer Shares in accordance with Article 10, he/she shall send a written notice (the "Notice of Transfer") to the chairman of the Allocation Committee of its decision to Transfer Shares, together with detailed information relating to the number of KPS Shares contemplated to be transferred, the purchase price, the reason of such Transfer of KPS Shares and the name of the KPS Shareholder(s) to purchase such KPS Shares.

The Allocation Committee shall give written notice to the selling KPS Shareholder of its consent to the contemplated Transfer of KPS Shares within fifteen (15) days of the Notice of Transfer if such Transfer is compliant with the conditions set forth under Article 10 (the "Consent Letter").

The Transfer of Shares shall be completed pursuant to the Notice of Transfer as soon as possible after the date of the Consent Letter and within thirty (30) Business Days from the date of the approval of such Transfer of KPS Shares by the board of directors of the Company.

Any Transfer of KPS Shares between KPS Shareholders, or to a non KPS Shareholders, is subject to a preemption right to the benefit of the Company. Such right is exercised at the option of the board of directors of the Company and in accordance with the process detailed in article 12 of these bylaws.

Title III. - Management

Art. 14. The Company is managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director") of A or B category, comprising at least one director in each category, who need not be shareholders.

A legal entity may be a member of the board of directors of the Company. In such a case, the board of directors shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by unanimity vote, a Director of the same category to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 15. The board of directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The board of directors can only validly meet and take decisions if a majority of members, comprising at least one director of each category, is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director of the same category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the board of directors require the unanimity of votes cast.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the board of directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of directors or by any two Directors.

Art. 16. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. In particular, the board of directors shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to approve or not the transfer of KPS Shares of the Company to any purchaser, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the Company and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors.

For any of the below listed matters, the prior approval of the general meeting of shareholders is required:

- a. any matter implying the sale, transfer, pledge or any kind of disposal of any participation or interests held by the Company;
- b. any matter implying changes on the composition of the board of directors of the Company
- c. any matter implying a change in the control of the Company, such as, but not limited to, capital increase, merger, de-merger, liquidation
- d. any matter implying the amendment of the articles of association of the Company.

Unless higher constraints are required by the law of 10th August 1915 on commercial companies, the general meeting of shareholders which purpose is to give such prior approval is subject to a quorum requirement of fifty percent (50%) of all the shares in issue, including at least all the Class A Shares. The prior approval shall require a simple majority including at least the unanimous consent of all the holders of the Class A Shares in issue.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 17. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one A Director and one B Director or by signature of any special agent as decided by the board of directors, provided he acts within the limits of the powers granted by the board of directors.

Art. 18. The board of directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 21. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on April 30th of each year at ten o'clock and for the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 22. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2009.

Art. 23. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 25. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holders of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holders of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «KEPLER PRIVATE ShareHOLDERS S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143014, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2926 du 9 décembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1460 du 29 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Dominique Leonard, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Sennigerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Guillaume Debaue, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Sennigerberg, Grand Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Guillaume Debaue, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff L-1736 Sennigerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires par lettre recommandée le 09 juillet 2013. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de neuf (9) procurations données sous-seing privé le ou autour du 17 juillet 2013, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. A la demande de l'actionnaire Michael Creedon, représenté par Benoît Duvieusart, avocat, demeurant à Luxembourg, la procuration de M. Laurent Quirin est à écarter pour ne pas porter de date. Ce point est soumis au vote de l'assemblée. L'assemblée décide d'accepter ce pouvoir avec 31.103 voix votant pour et 3.309 voix votant contre.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que trente-quatre mille quatre cent douze (34.412) actions en circulation, représentant quatre-vingt-onze point sept cent soixante-cinq pourcent (91.765%) du capital social actuellement fixé à soixante-quinze mille Euro (EUR 75.000,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Refonte intégrale des statuts de la Société.

V. M. Creedon et M. Cusanno représentés par leurs mandataires ont soulevé un nombre de questions concernant la refonte des statuts et les références y contenues (entre autres concernant le Prêt SG tel que défini dans ladite refonte des statuts et concernant l'intérêt social de cette refonte des statuts). Les deux mêmes actionnaires sont d'avis de n'avoir pas reçu des informations satisfaisantes pour voter. Les deux mêmes actionnaires ont fait remarquer que la refonte des statuts risque d'être en contradiction avec le pacte d'actionnaires de mai 2009.

Les deux mêmes actionnaires demandaient d'acter que leur présence et leur vote à cette assemblée générale ne peut être interprété de n'importe quelle manière comme un accord avec le pacte d'actionnaires d'octobre 2011.

Les deux mêmes actionnaires ont demandé d'acter que le débat était inexistant à cause de l'information insuffisante au sujet du seul point de l'ordre du jour.

V. L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes avec 27.794 votes pour et 6.618 votes contre:

Première résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Définitions.

Acte d'Adhésion au Pacte	une convention signé par un Actionnaire KPS actuel, en vertu duquel cet Actionnaire KPS accepte de devenir partie à tout pacte d'actionnaires, pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires KPS, et ce en tant qu'Actionnaire.
Actuel	
Actions	signifie l'ensemble des Actions KPS et des Actions KPP.
Actions KPP	les actions de KPP.
Actions KPS	les actions de classe A et les actions de classe B de la Société.
Actions Offertes	a le sens donné à l'Article 12.1.
Actionnaire Bon Sortant	a le sens donné à l'Article 12.1.
Actionnaire Mauvais Sortant	a le sens donné à l'Article 11.

Actionnaires	signifie l'ensemble des Actionnaires KPP et des Actionnaires KPS.
Actionnaires Clés	signifie tout Actionnaire KPS détenant 1.000 Actions KPS ou plus.
Actionnaires Clés KPP	signifie tout Actionnaire KPP détenant 600 Actions KPP ou plus.
Actionnaires Clés KPS	signifie tout Actionnaire KPS détenant 375 Actions KPS ou plus.
Actionnaire(s) KPP	les actionnaires de KPP.
Actionnaires KPS	les actionnaires de la Société.
Bénéficiaire/s Alloué/s	a le sens donné à l'Article 12.7.
Cession	<p>visé toute cession de la propriété (que ce soit la pleine propriété et/ou la nu propriété et/ou l'usufruit ou tout autre droit lié aux Actions) d'une ou plusieurs Actions, à titre onéreux ou gratuit, directement ou indirectement, volontairement ou obligatoirement, suite à la vente, la création ou l'exercice d'une option, la donation, l'apport en nature, la location, le prêt, la fusion, la scission ou toute opération légale similaire résultant en une cession totale ou partielle de l'actif et du passif (transmission universelle ou à titre universel de patrimoine) d'une des parties, la répartition des actifs dans le cadre d'une distribution ou d'une liquidation, créant ou exécutant une charge ou une garantie, tout cession d'Actions résultant du décès ou de la liquidation du régime matrimonial, et plus généralement, toute cession, vente ou attribution d'Actions. L'expression «Cession d'Actions» ou le verbe «Céder» doivent être interprétés de la même manière.</p>
Comité d'Allocation	a le sens donné à l'Article 8.
Convention d'Investissement	toute convention d'investissement signée entre Kepler Holding, Kepler Participation, KCM, KFP et GBL, telle que modifiée de temps à autre.
Date d'Entrée en Vigueur	désigne la date de réalisation de l'augmentation de capital de KCM réservée à et souscrite par KFP et GBL en vertu des termes et conditions de la Convention d'Investissement.
Date de Remboursement du Prêt SG	désigne la date à laquelle toutes les sommes dues par Kepler Participation à SG en vertu
Droit d'Option	a le sens donné à l'Article 12.4.
Employé	signifie, une personne ayant un contrat de travail avec une société du Groupe Kepler.
Evènement de Bon Sortant	signifie, à l'égard d'un Actionnaire qui est un Employé ou un Mandataire, l'invalidité, l'incapacité, le décès, le départ en retraite ou la cessation de son contrat de travail dans le cas où il/elle est un Employé ou la fin de ses fonctions en tant que Mandataire dans le cas où il/elle est Mandataire, pour une raison autre qu'une faute grave ou une faute lourde (comme définies par les Lois Applicables gouvernant le contrat de travail de l'Employé ou du Mandataire).
Evènement de Mauvais Sortant	signifie, à l'égard d'un Actionnaire qui est un Employé ou un Mandataire, la cessation de son contrat de travail dans le cas où il/elle est un Employé ou la fin de ses fonctions en tant que Mandataire dans le cas où il/elle est gérant, pour une raison autre qu'un Evènement de Bon Sortant.
Evènement de Sortie	désigne le plus récent des évènements suivants: (i) la date d'inscription des actions de KCM par voie d'une offre public initiale de ces actions sur un marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A ou B); (ii) la date d'acquisition par Kepler Participation de toutes les actions de KCM détenues par KFP et GBL; et (iii) la date de vente d'au moins 50.1% des actions de KCM suite à l'exercice par KFP de son droit de drag along en vertu du Pacte d'Actionnaire KCM.
GBL	signifie Gruppo Banca Leonardo, une société anonyme (society per aziont) de droit italien, ayant un capital social de EUR 305.673.132,66, ayant son siège social au Via Broletto 46, 20121 Milan, Italie, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 09535880158.
Groupe Kepler	désigne ensemble Kepler Holding, Kepler Participation, KCM et les entités que chacune d'elles contrôle.
Jour Ouvré	signifie toute journée autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour durant lequel les banques françaises, suisses ou luxembourgeoises sont autorisées ou obligées de fermer en vertu des Lois Applicables.
KCM	une société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français, ayant un capital social de EUR 30.756.566,00, ayant son siège social au 112, avenue Kleber, 75116 Paris, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 413 064 841.

Kepler Holding	une société anonyme de droit suisse, ayant un capital social de CHF 100.000,00, ayant son siège social au Chemin du Joran 10, 1260 Nyon, Suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce du canton de Vaud sous le numéro CH-550-1056494-2.
Kepler Participation	une société anonyme de droit suisse, ayant un capital social de CHF 100.000,00, ayant son siège social au Chemin du Joran 10, c/o Kepler Holding S.A., 1260 Nyon, Suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce du canton de Vaud sous le numéro CH-550-1092777-9.
KFP	Kepler Financial Partners S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français ayant un capital social de EUR 10.000,00, ayant son siège social au 127, avenue des Champs- Elysées, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 533 567 533.
KPP	une société anonyme de droit luxembourgeois ayant un capital social d'EUR 120.000,00, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.001.
Lettre de Consentement Lois Applicables	a le sens donné à l'Article 13. signifie, à l'égard de toute personne, société ou autre entité ou organisation, toutes lois, statuts, ordonnances, codes, règles, règlements, décrets, injonctions, jugements ou sentence de toute autorité gouvernementale ou norme obligatoire applicable de temps à autre à l'encontre de ou contraignant ces personnes, sociétés ou autres entités ou organisations.
Mandataire	désigne une personne occupant une fonction de mandataire dans une société du Groupe Kepler (tel que, mais non limité à, un membre du conseil d'administration, un membre du conseil de surveillance ou toute position similaire).
Nouvel Acte d'Adhésion au Pacte	désigne une convention signée par un cessionnaire plausible d'Actions KPS, en vertu duquel ce cessionnaire s'engage, sous réserve de la réalisation de la Cession des Actions KPS, à devenir partie à tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu de temps à autre par les Actionnaires KPS, en tant qu'Actionnaire, à la suite duquel il sera lié par toutes les obligations et sera habilité à tous droits réservés au cédant, sous réserve de la conformité de la Cession des Actions KPS avec tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu de temps à autre entre les Actionnaires KPS.
Notification d'Acceptation	a le sens donné à l'Article 12.5.
Notification d'Option	a le sens donné à l'Article 12.4.
Notification de Cession	a le sens donné à l'Article 13.
Notification de Départ	a le sens donné à l'Article 12.1.
Notification Final	a le sens donné à l'Article 12.7.
Pacte d'Actionnaires	tout pacte d'actionnaires entre la Société, KPP, Kepler Holding et KCM, tel que modifié de temps à autre.
Pacte d'Actionnaire KCM	tout pacte d'actionnaires signé entre Kepler Participation, KCM, KFP et GBL, tel que modifié de temps à autre.
Période d'Option	a le sens donné à l'Article 12.5.
Prêt SG	tout prêt bancaire octroyé par SG à Kepler Participation, de temps à autre.
Prix de Sortie du Bon Sortant SG	a le sens donné à l'Article 12.2. Société Générale, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 29 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 120 222.
Valeur Nominale	deux (2) Euros, la valeur nominale de chaque Action.

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KEPLER PRIVATE ShareHOLDERS S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société.

La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La Société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La Société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La Société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La Société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euro (€ 75.000,-) représenté par trois (3) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (37.497) actions de classe B (les «Actions de Classe B») d'une valeur nominale de deux Euro (€ 2.-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le conseil d'administration considérera le rachat dans l'intérêt de la Société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la Loi. Le conseil d'administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil d'administration en vue du rachat de ses actions par la Société, en conformité avec ces statuts et la Loi.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil d'administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la Loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les Actions KPS détenues par chaque Actionnaire KPS sont transmissibles en conformité avec les dispositions de ces statuts et de la Loi.

Art. 6. Tag-along. Si un Actionnaire KPS ou la Société reçoit une offre d'achat d'un tiers acquéreur (le «Tiers Acquéreur») d'une partie des actions et décide d'accepter cette offre («l'Acheteur»), il/elle doit notifier cette offre aux autres Actionnaires KPS («l'Offre»).

Dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réception de cette notification, les autres Actionnaires KPS peuvent notifier la Société s'ils ont l'intention ou pas de vendre simultanément la même ou une plus faible proportion d'actions aux Tiers Acquéreur (la «Notification de Tag»), en vertu des mêmes termes et conditions que le transfert, et particulièrement s'agissant du prix.

Suivant la Notification de Tag, la Société pourra notifier (la «Notification du Quota») tous les Actionnaires KPS ayant l'intention de vendre que:

- tous les actionnaires souhaitent vendre des actions dans la même proportion que l'Offre (la «Proportion»), le nombre total d'Actions KPS étant désigné comme le «Quota»), et qu'ils peuvent vendre; ou,

- le Quota n'est pas atteint, de sorte que les actionnaires souhaitant vendre peuvent offrir plus d'Actions KPS (les «Actions Additionnelles») au Tiers Acquéreur.

(i) Dans ce cas, dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réception de la Notification du Quota, les actionnaires souhaitant vendre doivent notifier la Société (la «Notification de Vente») s'ils ont l'intention de vendre des Actions Additionnelles ou pas.

(ii) Suite à ces Notifications de Vente, la Société devra notifier tous les actionnaires souhaitant vendre que:

- le total des actions et des Actions Additionnelles offertes selon les Notifications de Tag et les Notifications de Vente est supérieur au Quota. Dans ce cas, le nombre d'Actions Additionnelles que chaque actionnaire est autorisé à vendre sera proportionnel à sa participation dans la Société; ou

- le total des actions et des Actions Additionnelles offertes selon les Notifications de Tag et les Notifications de Vente n'atteint pas le Quota, dans ce cas la procédure de Drag-Along sera appliquée, avec l'accord du conseil d'administration de la Société ou de tout autre organe ou assemblée dûment habilité par le conseil d'administration ou la Société.

Si les dispositions susmentionnées ne sont pas respectées pour quelque raison que ce soit, le Vendeur sera dans l'obligation d'acquiescer les Actions KPS que les autres Actionnaires KPS étaient en droit de vendre.

La procédure de Tag-along détaillée dans les trois paragraphes ci-dessus ne s'applique pas aux Cessions d'actions à:

- (i) un Employé;
- (ii) un Mandataire; et
- (iii) à la Société elle-même.

Art. 7. Drag-Along. Sous condition d'approbation du conseil d'administration de la Société ou tout autre organe ou assemblée dûment habilité par le conseil d'administration ou la Société, si suivant une Notification de Vente le nombre total d'Actions KPS et d'Actions Additionnelles offertes dans les Notifications de Vente n'atteint pas le Quota, les actionnaires de la Société ayant refusé de vendre autant d'Actions KPS que la Proportion offerte, doivent néanmoins accepter de vendre un nombre total d'actions égal à la différence entre le Quota et le nombre total d'Actions KPS et d'Actions Additionnelles offertes dans les Notifications de Tag et les Notifications de Vente (les «Actions Tirées»). Les Actions Tirées seront partagées entre les Actionnaires KPS qui ont refusé de vendre autant d'Actions KPS que la Proportion, proportionnellement à leur participation respective dans la Société.

La procédure de Drag-along détaillée dans le paragraphe ci-dessus ne s'applique pas aux Cessions d'actions à:

- (i) un Employé;
- (ii) un Mandataire; et
- (iii) à la Société elle-même.

Art. 8. Comité d'Allocation. La Société et KPP ont mis en place un comité en charge (i) d'organiser un marché interne pour l'acquisition et la vente d'Actions entre les Actionnaires, (ii) confirmer les conditions nécessaires pour qu'un Employé ou un Mandataire devienne un Actionnaire de la Société et/ou de KPP et (iii) décidant de l'allocation des Actions à de nouveaux Actionnaires (le «Comité d'Allocation»).

Le Comité d'Allocation est composé de cinq (5) membres: l'administrateur de catégorie A de la Société, trois (3) Actionnaires KPS et un (1) Actionnaire KPP. Les trois Actionnaires KPS sont nommés par le conseil d'administration de la Société et l'Actionnaire KPP est nommé par le conseil d'administration de KPP pour une période indéterminée. Le conseil d'administration en charge de la nomination d'un membre est également habilité à révoquer ce membre à tout moment.

Le président du Comité d'Allocation est l'administrateur de catégorie A de la Société. Il sera en charge de la convocation des réunions du Comité d'Allocation, de la supervision et de la présidence des travaux et décisions du Comité d'Allocation.

Chaque membre du Comité d'Allocation a un (1) droit de vote. Le Comité d'Allocation peut valablement prendre une décision si la majorité de ses membres est présente ou représentée avec la présence du président. Toute décision requière la simple majorité des membres présents ou représentés, incluant le vote favorable du président.

Chaque Actionnaire nomme le Comité d'Allocation dans le but de centraliser toutes les notifications reçues en relation avec les Articles 5 à 13 et organiser toute Cession d'Actions, conformément à ces statuts.

Art. 9. Principes généraux gouvernant la cession d'actions. Toute cession d'Actions KPS est effectuée sous la supervision et avec l'accord préalable du Comité d'Allocation.

Dans la mesure où ces cessions sont autorisées par ces statuts, la Cession d'Actions KPS à un tiers, ainsi que la souscription de nouvelles Actions par un tiers, doit toujours être conditionnée à la signature et la délivrance au Comité d'Allocation d'un Nouvel Acte d'Adhésion au Pacte signé par ce cessionnaire ou souscripteur.

Art. 10. Interdictions et exceptions. Chaque Actionnaire KPS s'engage à ne pas Céder d'Actions KPS détenues par lui/elle dans le capital social de la Société, excepté dans les cas suivants:

(a) la Cession d'Actions KPS par un Actionnaire KPS, lors de la survenance d'un Evènement de Mauvais Sortant ou d'un Evènement de Bon Sortant, à un autre Actionnaire, un Employé, un Mandataire ou la Société, conformément aux dispositions des Articles 11 à 12 ci-dessous;

(b) jusqu'à la plus ancienne des deux dates suivantes: la Date de Remboursement du Prêt SG et la réalisation d'un Evènement de Sortie, (i) si l'Actionnaire KPS cédant est un Actionnaire Clé KPS, il/elle doit encore détenir, au moment de la Cession des Actions KPS, au moins le nombre d'Actions KPS qu'il/elle détenait au 14 novembre 2011, et (ii) si l'Actionnaire KPS cédant est un Actionnaire Clé KPS (mais n'étant pas qualifié en tant que tel avant le 15 novembre 2011), il/elle doit encore détenir, au moment de la Cession, au moins 375 Actions KPS et (iii) si l'Actionnaire cédant n'est pas un Actionnaire Clé KPS, il/elle doit encore détenir au moins 50 Actions KPS suite à la Cession des Actions KPS, conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-dessous;

(c) après la plus ancienne des deux dates suivantes: la Date de Remboursement du Prêt SG et la réalisation d'un Evénement de Sortie, la cession d'Actions KPS par un Actionnaire KPS à un autre Actionnaire, un Employé ou un Mandataire.

Art. 11. Evènement de Mauvais Sortant. En cas de survenance d'un Evènement de Mauvais Sortant, l'Employé et/ou le Mandataire concerné («l'Actionnaire Mauvais Sortant») s'engage à céder immédiatement toutes les Actions KPS, libres de tout gage, privilège ou sureté, qu'il/elle détient dans le capital social de la Société.

Les Actions KPS de l'Actionnaire Mauvais Sortant doivent être remboursées ou rachetées par la Société, et être soit conservées par la Société en tant qu'actions détenues en propre, dans les limites fixées par la Loi, soit annulées suite à une réduction de capital. Les Actions KPS remboursées ou rachetées par la Société mais non annulées continuent d'exister mais n'ont pas de droits de vote ou de droits à distribution de dividendes déclarée par la Société ou encore de droits dans toute distribution versée suite à la liquidation ou la dissolution de la Société.

A la réalisation de la cession des Actions KPS de l'Actionnaire Mauvais Sortant à la Société, la Société doit payer à l'Actionnaire Mauvais Sortant un prix d'achat relatif aux Actions KPS acquises égal au nombre d'Actions KPS acquises multiplié par la Valeur Nominale.

Art. 12. Evènement de Bon Sortant.

12.1 En cas de survenance d'un Evènement de Bon Sortant, l'Employé et/ou le Mandataire concerné («l'Actionnaire Bon Sortant») s'engage à notifier rapidement le président du Comité d'Allocation de la survenance de l'Evènement de Bon Sortant («la Notification de Départ»), et s'engage à Céder toutes les Actions KPS, libres de tout gage, privilège ou sureté, qu'il/elle détient (les «Actions Offertes») au Bénéficiaire Alloué désigné par le Comité d'Allocation, conformément aux dispositions de cet Article.

12.2 Dès réception de la Notification de Départ, l'Actionnaire Bon Sortant et le Comité d'Allocation doivent déterminer ensemble la valeur du prix d'achat des Actions Offertes (le «Prix de Sortie du Bon Sortant») sur la base des formules suivantes:

le pourcentage des droits financiers détenus par l'Actionnaire Bon Sortant dans KCM, tel que calculé par le pourcentage de droits financiers détenues dans Kepler Participation à travers Kepler Holding, la Société et KPP, multiplié par la valeur nette d'inventaire de KCM déterminée sur la base du dernier bilan trimestriel de KCM approuvé par le conseil d'administration de KCM et délivré aux autorités réglementaires françaises:

- (i) moins tout montant impayé du Prêt SG (en capital et intérêts) à la date de ce dernier bilan trimestriel de KCM;
- (ii) plus le montant total de dividendes distribués et payés par KCM à Kepler Participation (dans la mesure où ce montant n'a pas été utilisé pour procéder à un remboursement ou à un paiement anticipé du Prêt SG); et
- (iii) plus le produit de toute vente des actions de KCM par Kepler Participation (dans la mesure où ce montant n'a pas été utilisé pour procéder à un remboursement ou à un paiement anticipé du Prêt SG);
- (iv) moins le montant total de dividendes distribués et payés par la Société aux Actionnaires KPS.

12.3 Dans le cas où l'Actionnaire Bon Sortant et le Comité d'Allocation ne parviennent pas à trouver un accord sur la valeur du Prix de Sortie du Bon Sortant dans les dix (10) Jours Ouvrés suivant la date de la Notification de Départ, la valeur du Prix de Sortie du Bon Sortant doit être déterminé par un expert choisi d'un commun accord entre l'Actionnaire Bon Sortant et le président du Comité d'Allocation, ou, à défaut d'accord entre ces parties, par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale sur demande de la partie la plus diligente. L'expert désigné doit déterminer le Prix de Sortie du Bon Sortant sur la base des principes d'évaluation énoncés ci-dessus et doit s'efforcer de rendre son avis dans les dix (10) Jours Ouvrés suivant sa nomination. L'Actionnaire Bon Sortant et le président du Comité d'Allocation doivent faire leurs meilleurs efforts pour faire parvenir à l'expert toutes les pièces justificatives ou toute information utile nécessaire à sa détermination. L'expert doit agir en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre. La contrepartie des Actions Offertes déterminée par l'expert lie l'Actionnaire Bon Sortant et le Comité d'Allocation, sauf dans les cas où des erreurs évidentes sont apparues. Les coûts de l'expert doivent être supportés par l'Actionnaire Bon Sortant.

12.4 Dès la détermination du Prix de Sortie du Bon Sortant, le Comité d'Allocation doit, en premier lieu, envoyer une notification écrite aux Actionnaires Clés KPS («la Notification d'Option») les notifiant du départ de l'Actionnaire Bon Sortant et de l'option qui leur est donnée d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes (le «Droit d'Option»).

12.5 Tout Actionnaire Clé KPS qui désire acquérir tout ou partie des Actions Offertes a un délai de dix (10) Jours Ouvrés à partir de la date de la Notification d'Option (la «Période d'Option») pour exercer son Droit d'Option relatif à l'acquisition de tout ou partie des Actions Offertes, en envoyant une notice écrite au Comité d'Allocation («la Notification d'Acceptation»).

12.6 Les Actions Offertes doivent être allouées par le Comité d'Allocation dans les trente (30) Jours Ouvrés suivant la fin de la Période d'Option comme suit:

(a) en premier rang entre les Actionnaires Clés conformément à leurs Notifications d'Acceptation respectives. Si le montant total d'Actions Offertes

que les Actionnaires Clés souhaitent acquérir dépasse le nombre d'Actions Offertes, les Actions Offertes doivent être allouées par le Comité d'Allocation entre les Actionnaires Clés au prorata de détention des Actions KPS détenues par

chaque Actionnaire Clé KPS en équation avec le nombre total d'Actions KPS détenues par la totalité des Actionnaires Clé KPS exerçant leur Droit d'Option, mais limité, pour chacun de ces Actionnaire Clé KPS, au nombre d'Actions Offertes qu'il/elle désire acquérir sur la base de sa Notification d'Acceptation. Les Actions Offertes restantes, le cas échéant, seront allouées aux Actionnaires Clé KPS détenant le plus grand nombre d'Actions KPS et qui n'ont pas reçu le nombre d'Actions KPS qu'ils désiraient acheter. Sous réserve de l'approbation du Comité d'Allocation, chaque Actionnaire Clé peut décider d'être représenté par un Employé, un Mandataire ou un autre Actionnaire KPS pour l'acquisition de tout ou partie des Actions Offertes qui lui sont allouées;

(b) si les Actions Offertes ne sont pas intégralement allouées en vertu de l'Article 12.6 (a), le Comité d'Allocation doit dès lors envoyer une Notification d'Option aux Actionnaires qui doivent envoyer une Notification d'Acceptation, et le reste des Actions Offertes doivent être réparties, en tant que droit de second rang, entre les autres Actionnaires KPS conformément à leur Notification d'Acceptation respectives. Dans le cas où le montant total des Actions Offertes restantes que ces Actionnaires KPS désirent acquérir dépasse le nombre d'Actions Offertes restantes disponible, les Actions Offertes doivent être réparties par le Comité d'Allocation entre ces Actionnaires KPS conformément aux mêmes principes que ceux décrits ci-dessus basé sur le ratio de détention de ces Actionnaires KPS dans la Société;

(c) le reste des Actions Offertes, le cas échéant, doivent être remboursées ou rachetées par la Société et être soit gardées par la Société en tant qu'actions détenues en propre, dans les limites fixées par la Loi, ou annulées à la suite d'une réduction de capital. Les Actions KPS remboursées ou rachetées par la Société mais non annulées continueront d'exister mais n'auront pas de droit de vote ou de droit de participation à tout dividende déclaré par la Société ou à toute distribution versée suite à la liquidation ou la dissolution de la Société.

Dans le cadre de l'allocation des Actions Offertes en vertu du présent Article, le nombre d'Actions Offertes doit être arrondis au nombre entier le plus proche (0,5 devant être arrondi au nombre entier supérieur le plus proche).

12.7 Le Comité d'Allocation doit rapidement informer par écrit l'Actionnaire Bon Sortant des noms des acheteurs des Actions Offertes (les «Bénéficiaires Alloués») et du nombre d'Actions Offertes que chacun d'eux acquerra de l'Actionnaire Bon Sortant («la Notification Finale»).

12.8 L'Actionnaire Bon Sortant doit rapidement demander au président du conseil d'administration de la Société de convoquer une réunion du conseil d'administration afin d'approuver l'acquisition des Actions Offertes par les Bénéficiaires Alloués conformément à la Notification Finale. Chaque Bénéficiaire Alloué et l'Actionnaire Bon Sortant doivent signer toute convention et tout document nécessaire afin de compléter la Cession des Actions Offertes, conformément à la Notification Finale, dans les trente (30) jours Ouvrés suivant la date d'approbation de cette Cession par le conseil d'administration de la Société.

12.9 Concernant la Cession des Actions Offertes, dont la date de réalisation doit se produire avant la dernière des deux dates suivantes: la Date de Remboursement du Prêt SG et la date de réalisation d'un Evènement de Sortie, le Bon Sortant doit être payé comme suit:

(a) chaque Bénéficiaire Alloué doit payer à l'Actionnaire Bon Sortant, à la date de réalisation de la Cession des Actions Offertes aux Bénéficiaires Alloués, une partie du Prix de Sortie du Bon Sortant égal au nombre d'Actions Offertes acquises multiplié par la Valeur Nominale; et

(b) la partie restante du Prix de Sortie du Bon Sortant doit être payée à l'Actionnaire Bon Sortant:

(i) en priorité par la Société, au nom et pour le compte de chaque Bénéficiaire Alloué qui est un Actionnaire KPS, en utilisant le montant de dividendes que la Société doit distribuer aux Bénéficiaires Alloués, le plus ancien des Prix de Sortie du Bon Sortant dus par le même Bénéficiaire

Alloués à plusieurs Actionnaires Bon Sortant étant payé en premier par la Société; et

(ii) par le Bénéficiaire Alloué (incluant la Société en accord avec ce qui précède), à l'égard de toute partie du Prix de Sortie du Bon Sortant restant impayée;

dans les six (6) mois suivant la dernière des deux dates suivantes: la Date de Remboursement du Prêt SG et la date de réalisation d'un Evènement de Sortie.

12.10 Aux fins de ce qui précède, chaque Actionnaire KPS donne expressément à la Société le droit d'utiliser tout ou partie des dividendes devant être reçus par il/elle de temps à autre afin de procéder au paiement, en son nom et pour son compte, de toute partie restante du Prix de Sortie du Bon Sortant que chaque Actionnaire KPS serait tenu de payer, en tant que Bénéficiaire Alloué, à un Actionnaire Bon Sortant. Cette délégation de paiement donnée par chaque Actionnaire KPS entrera en vigueur à compter de la Date d'Effectivité et prendra fin six (6) mois après la dernière des deux dates suivantes: la Date de Remboursement du Prêt SG et la date de réalisation d'un Evènement de Sortie.

12.11 Concernant la Cession des Actions Offertes, dont la date de réalisation se produit avant la dernière des deux dates suivantes: la Date de Remboursement du Prêt SG et la date de réalisation d'un Evènement de Sortie, chaque Bénéficiaire Alloué doit payer à l'Actionnaire Bon Sortant la totalité du Prix de Sortie du Bon Sortant, relatif aux Actions Offertes qu'il/elle a acquis, à la date de réalisation de la cession des Actions Offertes à ce Bénéficiaire Alloué.

Art. 13. Cession d'Actions KPS entre Actionnaires KPS. Dans le cas où un Actionnaire KPS à l'intention de Céder des Actions conformément à l'Article 10, il/elle doit envoyer une notice écrite («la Notification de Cession») au président du Comité d'Allocation comprenant sa décision de Céder les Actions, ainsi que des informations détaillées concernant

le nombre d'Actions KPS devant être cédées, le prix d'achat, la raison de cette Cession d'Actions KPS et le nom de(s) l'Actionnaire(s) KPS qui achètera(ont) ces Actions KPS.

Le Comité d'Allocation doit donner une notice écrite à l'Actionnaire KPS cédant de son consentement à la Cession d'Actions KPS, dans les quinze (15) jours de la réception de la Notification de Cession, si cette Cession est en accord avec les conditions fixées à l'Article 10 (la «Lettre de Consentement»).

La Cession des Actions doit être complétée conformément à la Notification de Cession dès que possible après la date de la Lettre de Consentement et dans les trente (30) Jours Ouvrés à partir de la date d'approbation de la Cession des Actions KPS par le conseil d'administration de la Société.

Toute Cession d'Actions KPS entre Actionnaires KPS ou à des non Actionnaires KPS est soumise à un droit de préemption en faveur de la Société. Ce droit est exercé à la discrétion du conseil d'administration de la Société et selon le processus détaillé à l'article 12 des statuts.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), de catégorie A ou B, dont au moins un administrateur de chaque catégorie, actionnaires ou non.

Une société peut être membre du conseil d'administration de la Société. Dans un tel cas, le conseil d'administration nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement par un administrateur de la même catégorie, à l'unanimité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 15. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres, dont au moins un administrateur de chaque catégorie, est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration par un autre Administrateur pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du conseil d'administration est prise à l'unanimité des votes émis.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux Administrateurs.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'approuver ou non le transfert d'Actions KPS à tout acheteur, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la Société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs.

Pour chacune des questions listées ci-dessous, l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires sera requis:

- a. toute question impliquant la vente, le transfert, la mise en gage ou tout autre type de disposition de toute participation ou intérêt détenus par la Société;
- b. toute question impliquant des changements dans la composition du conseil d'administration de la Société;
- c. toute question impliquant un changement dans le contrôle de la Société, tel que, mais pas limité, augmentation de capital, fusion, scission, liquidation;
- d. toute question impliquant la modification des Statuts.

A moins que des conditions plus astreignantes soient requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires dont le rôle est de donner un tel accord préalable, devra respecter un quorum de cinquante pour cent (50%) de toutes les actions émises, y compris au moins toutes les Actions de Classe A. L'accord préalable requerra la majorité simple et le consentement unanime de tous les détenteurs d'Actions de Classe A émises.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 17. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par tout mandataire désigné par le Conseil d'administration, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 19. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 30 avril de chaque année à dix heures, et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 22. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 23. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des mandataires des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Leonard, Debauve, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9853.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112331/1021.

(130136314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.100,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 139.149.

—
EXTRAIT

La personne physique mentionnée ci-dessous a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013.

- M. William GILSON, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 juillet 2013, que:

- Mme Marine LE LAN, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 15 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

- M. Mark FLAHERTY, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 15 juillet 2013:

- M. Francesco PIANTONI, Gérant

- Mme Marine LE LAN, Gérante

- M. Mark FLAHERTY, Gérant

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110170/26.

(130133686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

GSS III Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.696.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stefan KOCH.

Référence de publication: 2013110162/10.

(130133361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Project Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.324.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 19 juillet 2013

Les démissions de Messieurs Alexis DE BERNARDI et Robert REGGIORI de leurs fonctions d'administrateurs de la société sont acceptées.

La démission de Monsieur Régis DONATI de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil est acceptée.

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Angelo DE BERNARDI, licencié en sciences commerciales, né le

4.05.1943 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Madame Mariagrazia RINALDI, comptable, née le 27.02.1976 à Monopoli (Italie), domiciliée professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période de trois ans.

Monsieur Jacopo ROSSI est nommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

PROJECT THREE S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013108335/23.

(130130846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Information Technology Masters Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.136.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION - RECTIFICATIF

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013

A la suite d'une erreur matérielle, il y a lieu de comprendre que lors de la clôture de la liquidation décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue le 25 avril 2013 et dont l'extrait de clôture de la liquidation a été enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 15 mai 2013 sous le numéro L130076876, le conservation des livres et documents de la Société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation se fera non pas au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, mais à BMC Software Distribution B.V., Boeingavenue 245, 1119 PD Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013106011/17.

(130128544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Initial Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.183.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013106013/13.

(130128760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

INVESCO Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.753.

—
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013106019/10.

(130128773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Amelie-Fin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.030.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 158.304.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 22 juillet 2013

La démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant est acceptée.

Il est décidé de nommer Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gérant pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107578/14.

(130131341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

e-MOTION BELUX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 161.125.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013107546/11.

(130130996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

alpha-Buerobedarf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6681 Merttert, 2A, rue de Manternach.
R.C.S. Luxembourg B 145.267.

—
Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107545/10.

(130131638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

iCON Master Holdings (GBP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 151.713.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107549/10.

(130130669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Piustyle International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.100.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2013 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

Signatures.

* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l dont le mandat n'a pas été reconduit:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013108321/23.

(130130967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Patagonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.962.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement le 5 juillet 2013 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

* M. Christian Paul BURRUS, administrateur de sociétés, également administrateur-délégué et Président, demeurant au 19 Bodestrasse, CH-3780 Gstaad, Suisse,

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg; ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Il résulte également d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 juillet 2013 que le mandat de l'administrateur-délégué, M. Christian Paul BURRUS, sus-désigné, a été reconduit pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013108311/21.

(130131327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Paradigm Geophysical (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARADIGM GEOPHYSICAL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108310/11.

(130131164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

P&P Gusto S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7572 Mersch, 14, rue de la Piscine.

R.C.S. Luxembourg B 166.622.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2013

- Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par l'associé unique et dûment signifiée à la société, le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par mille (1.250) parts sociales, entièrement souscrites et libérées se répartit comme suit:

Monsieur Paul Alexandre FERREIRA, né le 21 avril 1978 à Luxembourg, demeurant à L-7254 Bereldange, 23, rue de Steinsel, matricule 19780421110, devient associé avec 1.000 parts.

Monsieur Miguel Angel ROLLINGER WELTER, né le 08 mars 1983 à Callao (PER), demeurant à L-9019 Warcken, 49, rue de Buerden, matricule 19830308132, devient associé avec 250 parts.

- Est révoqué de son poste de gérant technique, avec effet immédiat, Monsieur Pasquale VOLZA, demeurant à L-2521 Luxembourg, 32, rue Demy Schlechter.

- Est nommé, avec effet immédiat, comme gérant technique Monsieur Miguel Angel ROLLINGER WELTER, né à Callao (PER), le 08 mars 1983 demeurant à L-9019 Warcken, 49, rue de Buerden, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme

Monsieur Paul Alexandre FERREIRA / Monsieur Miguel Angel ROLLINGER WELTER

Référence de publication: 2013108277/22.

(130130613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Partnership Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.554.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 27 juin 2013:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Gregor McMillan de son mandat de gérant de classe C-2 de la Société prenant effet à la date du 30 juin 2013;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de classe C-2 de la Société:

Nom: Mahy

Prenom(s): Jean-Guibert, Daniel, Emile, Marie Ghislain

Née le: 20 mars 1977 à Anderlecht

Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Date de nomination: 30 juin 2013

Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2013108281/26.

(130130630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.635.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108280/10.

(130131184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Perfora Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.784.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. MM. Pierre CLAUDEL et David CATALA ont démissionné de leur mandat de gérant.

2. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

3. M. Yann CHAUMOND, administrateur de sociétés, né à Mons (Belgique), le 16 septembre 1978, demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *PERFORA INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108315/18.

(130131588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pacesalva Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 2, place des Villes Jumelées.

R.C.S. Luxembourg B 99.939.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés du 16/07/2013

- Nomination du nouveau gérant unique

De plus, le président a validé et approuvé, la nomination en tant que «gérant unique» de Monsieur Pace Salvatore et ceci à partir de ce jour.

- Pouvoir de Signature

Le président a validé et approuvé, que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature individuelle du gérant unique.

- Changement d'adresse du gérant unique et de l'associé

Entre autre, le président a validé et approuvé, le changement d'adresse du «gérant unique» et de «l'associé» de Monsieur Pace Salvatore et ceci à partir de ce jour:

41, route de Stadtbredimus

L-5570 Remich

- Changement d'adresse

Changement d'adresse du siège social de la société et approbation de la nouvelle adresse du siège social de la société PACESALVA S.à r.l..

2, place des Villes Jumelées

L-5627 Mondorf-les-Bains

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, le Président lève la réunion à 11:00 heures

Mondorf-les-Bains, le 16 juillet 2013.

Monsieur Pace Salvatore / Madame Pica Letizia.

Référence de publication: 2013108303/26.

(130131461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

R.M. Pomodoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 41, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 141.396.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Differdange, le 26 juillet 2013

Suite à la cession de parts sociales entre les soussignés:

Monsieur Antonio Romeo demeurant à L-4575 Differdange, 16, Grand-Rue,

ci-après

"le cédant"

Et

M. Amer Muric demeurant à L-4430 Belvaux, 17, rue Grand-Duchesse Charlotte

ci-après

"le cessionnaire"

Répartition des parts après cession

La propriété des parts se répartit comme suit:

100 parts sociales M. Amer Muric

100 parts sociales en tout

Gérant administratif

L'assemblée générale extraordinaire prend note:

De la démission de Monsieur Antonio Romeo demeurant à L-4575 Differdange, 16, Grand-Rue, comme gérant administratif avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts Comptables et Fiscaux

Référence de publication: 2013108342/28.

(130130949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pezou Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.846.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 juillet 2013

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de classe A.

2. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pezou SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108284/16.

(130130916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.913.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 109.927.

—
Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 29 juillet 2013:

1. Approbation de la démission de Monsieur Pierre Lalonde en qualité de Gérant PZA de La Société avec date effective le 26 juillet 2013.

2. Nomination du nouveau Gérant PZA de La Société avec date effective le 26 juillet 2013 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Philippe Gachet né le 2 août 1956 à Strasbourg en France, ayant son adresse professionnelle au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Robert Strietzel.

Référence de publication: 2013108283/17.

(130131763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pickle S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 400.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.300.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108286/9.

(130131051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Palladium Energy Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013108307/12.

(130131432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Powercom Yuraku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.628.

Rectificatif L-130128240

Par résolutions du 22 juillet 2013, les administrateurs de la Société ont décidé:

- de coopter Monsieur Gianluca NINNO, née le 7 avril 1975 à Policoro, Italie, résident professionnellement au 44 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Hugo FROMENT démissionnaire, avec effet au 22 juillet 2013, et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société;

- de transférer le siège social de la Société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108288/17.

(130129906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Palila Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.077.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 28 juin 2013

Première résolution

Election de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration qui l'accepte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

PALILA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013108305/15.

(130131088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CROWN PREMIUM Private Equity IV SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.108.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. Juni 2013

Am 19. Juni 2013 um 17:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Société coopérative für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu bestellen, bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Die Versammlung hat zur Kenntnis genommen, dass Herr Alfred Straubinger zum 20. Juni 2013 sein Amt als Verwaltungsrat niederlegt.

Die Versammlung beschließt, Herrn Michael Thiebes, geboren am 05.01.1970 in Köln, Deutschland, beruflich ansässig in Nördliche Münchner Straße 9c, 82031 Grünwald, zum Verwaltungsrat zu wählen, für einen Zeitraum bis zur im Jahr 2015 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung.

Luxemburg, den 25. Juli 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013108855/22.

(130132959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CROWN PREMIUM General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.499.

Auszug aus dem Protokoll der Jahresgesellschafterversammlung vom 20. Juni 2013

Am 20. Juni 2013 um 16:15 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu bestellen, bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden Jahresgesellschafterversammlung.

Die Versammlung hat zur Kenntnis genommen, dass Herr Alfred Straubinger zum 20. Juni 2013 sein Amt als Geschäftsführer niederlegt.

Die Versammlung ernennt Herrn Michael Thiebes, geboren am 05.01.1970 in Köln, Deutschland, beruflich ansässig in Nördliche Münchner Straße 9c, 82031 Grünwald, zum Geschäftsführer und Mitglied des Geschäftsführerrates auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 31. Juli 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013108852/21.

(130132966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreuhand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.002.

Auszug aus dem Protokoll der Jahresgesellschafterversammlung vom 20. Juni 2013

Am 20. Juni 2013 um 19:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg für die Prüfung des Geschäftsjahres 2013 zu bestellen, bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden Jahresgesellschafterversammlung.

Die Versammlung hat zur Kenntnis genommen, dass Herr Alfred Straubinger zum 20. Juni 2013 sein Amt als Geschäftsführer niederlegt.

Die Versammlung ernennt Herrn Michael Thiebes, geboren am 05.01.1970 in Köln, Deutschland, beruflich ansässig in Nördliche Münchner Straße 9c, 82031 Grünwald, zum Geschäftsführer und Mitglied des Geschäftsführerrates auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 31. Juli 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013108853/21.

(130132958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II Imola Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.486.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.
CETP II Imola Finance S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013108819/12.

(130131949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CLIPEA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 168.450.

La société a été constituée par acte notarié en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N°1318 du 4 juin 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLIPEA Holding S.A.
Signature

Référence de publication: 2013108832/14.

(130132974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Colcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.548.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 15 juillet 2013

1) M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et de président du conseil d'administration.

2) Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour COLCOS S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013108834/17.

(130132591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Mirae Asset Global Discovery Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 138.578.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le lundi 15 juillet 2013 à 10 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée approuve la ré-élection de Messieurs:

- Jung Ho Rhee, demeurant Three Pacific Place, Queen's Road East 1, Hong Kong, Hong Kong,
- Wanyoun Cho, demeurant Three Pacific Place, Queen's Road East 1, Hong Kong, Hong Kong.

comme Administrateurs de Mirae Asset Global Discovery Fund pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014.

L'Assemblée approuve la co-optation de Monsieur Elliot Berman, demeurant 4-6 Royal Exchange Buildings, London EC3V 3NL) comme Administrateur de Mirae Asset Global Discovery Fund pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014.

L'Assemblée prend note de la démission de Messieurs Francis Moo Bong Lee et Cong Li.

L'Assemblée approuve également la ré-élection des Réviseurs d'entreprise, Ernst & Young (Luxembourg), 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014.

Pour le compte de Mirae Asset Global Discovery Fund

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013112443/23.

(130136047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Medina Financial Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.251.

—
EXTRAIT

Il convient de noter, que le nom de l'associé unique de la Société a changé en date du 2 août 2013, comme suit:

Darby Converging Europe Fund III (SCS) SICAR

15, rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112436/15.

(130136600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Magni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.869.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} août 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Zoya-Maria Mwegerano comme gérante A de la société et Alan Botfield comme gérant B de la Société avec effet au 31 juillet 2013;

- Nomination au poste de gérant A de Freddy de Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 31 juillet 2013 et pour une durée indéterminée;

- Nomination au poste de gérant B de An-An Shong, née le 25 septembre 1984 à Taipei (Taiwan) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 31 juillet 2013 et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112428/20.

(130136812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Loftfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.235.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, le 1^{er} août 2013

- Les actionnaires acceptent la démission de M. Espen Pascal de son poste d'administrateur.

Les actionnaires nomment en remplacement, M. Poinot Christophe, expert-comptable, né le 9 novembre 1967 à Metz, France, demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

- Les actionnaires acceptent la démission du commissaire PKF Weber & Bontemps et nomment en remplacement la Compliance & Control avec siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 172.482.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013112403/19.

(130136868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Logtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.399.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 31 juillet 2013

1. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg au 6, rue de Strasbourg à L-2560 Luxembourg.

2. L'adresse de Madame Alexandra THEROND est désormais sise à CH-1868 Collombey, 73B, rue de Clos-Novex.

3. Monsieur Michel PELLERIN, dirigeant de sociétés, né le 26 mai 1948 à Valence (France), demeurant à L-2560 Luxembourg, 6, rue de Strasbourg, est nommé administrateur pour une durée de quatre années.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

4. La société à responsabilité limitée CG COM S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.203, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013112404/24.

(130135725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lua Magica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9088 Ettelbruck, 1, rue de Warken.

R.C.S. Luxembourg B 179.187.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Pedro Miguel RIBEIRO DE ALMEIDA, électricien, né à Avalade-Lisboa (Portugal) le 29 décembre 1979, (matr: 1979 12 29 034) demeurant à L-9911 Troisvierges, 31, rue de Wilwerdange.

Laquelle partie comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «LUA MAGICA SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger, la vente de bougies, de décorations et des statues ainsi que des consultations de Tarot et des thérapies.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125€) chacune ont été souscrites comme suit:

Monsieur Pedro RIBEIRO DE ALMEIDA, prénommée	100 parts
Total:	100 parts

Le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, est libéré intégralement par un apport en nature de mobilier et matériaux de bureau, indiqués sur une liste annexé aux présentes de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La valeur de l'apport en nature est certifiée par un rapport établie par la Fiduciaire STC SARL établi en date du 18 juillet 2013, dont copie, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9088 Ettelbruck, 1, rue de Warken.
2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée,

Madame Sandra Maria DE JESUS MACHADO, indépendante, née le 28 janvier 1978 à Bragado au Portugal (matr: 1978 01 28 147) demeurant à L-9911 Troisvierges, 31, rue de Wilwerdange;

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Pedro Miguel RIBEIRO DE ALMEIDA, prénommé;

3. La société sera valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pedro Miguel RIBEIRO DE ALMEIDA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 juillet 2013. Relation: DIE/2013/9260. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112409/84.

(130136388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 11 juillet 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2013, LAC/2013/32483 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration

2. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013 et approuve la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT avec effet au 26 avril 2013.

3. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul WARINGO de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013 et approuve la cooptation de Madame Doris ENGEL avec effet au 26 avril 2013.

4. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2014:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Michel BIREL, vice-président

M. Ernest CRAVATTE, administrateur

MME Doris ENGEL, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

Mme Claudia HALMES-COUMONT, administrateur

M. Pit HENTGEN, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

M. Charles WAGENER, administrateur

5. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises

4. Nomination du Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.A. avec siège sociale au 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013112415/35.

(130136323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Melusina One, Société Civile.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg E 5.135.

STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Brigitte Loschetter, pharmacien-biologiste, résidant professionnellement au 101 rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette, née à Luxembourg le 6 décembre 1963

2) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable et réviseur d'entreprises agréé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison L-2445 Strassen, né à Dudelange le 27 décembre 1960,

3) Mademoiselle Sylvie Bontemps, étudiante en médecine, résidant pour les besoins de ses études 7 rue Chevreul, F-75011 Paris, née à Luxembourg, le 22 mai 1992,

4) Monsieur Philippe Bontemps, étudiant, résidant pour les besoins de ses études 37 boulevard Patton, L-2316 Luxembourg, né à Luxembourg, le 8 décembre 1993,

Lesquels comparants agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société civile qui prendra la dénomination de «Melusina One».

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location, l'administration, la gestion et la mise en valeur de tous biens immeubles, valeurs mobilières, participations, droits de propriété intellectuels et d'une manière générale de biens mobiliers, immobiliers et de droits de toute nature, à Luxembourg ou à l'étranger, pour compte propre.

La société pourra accomplir toutes opérations financières en rapport avec ses investissements. Elle pourra notamment emprunter sous toute forme, en particulier par la voie d'emprunt de fonds avec ou sans garantie et en toutes devises, par l'émission de titres de créance qui peuvent être convertibles et/ou subordonnées ou par l'émission de notes ou de certificats immobiliers et cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de le favoriser. Elle pourra accorder des prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a pris des participations.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La société aura une durée indéterminée; elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 19 des présents statuts.

Sous réserve que l'ensemble des dénonciations effectuées avec effet à un même jour n'ait pas pour effet de porter le nombre d'associés en dessous du nombre requis par la loi, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de deux mois avec effet au 1^{er} jour du trimestre suivant, par lettre recommandée adressée à la société. La société en informera immédiatement les autres associés qui auront la faculté de dénoncer leur participation avec effet au même jour moyennant préavis d'un mois. Si l'ensemble des dénonciations n'a pas pour effet de porter le nombre d'associés en dessous du nombre requis par la loi, la société procédera au rachat des parts à leur valeur nominale et il sera procédé à une réduction de capital par annulation des parts rachetées sans nécessité de passer par une assemblée générale.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre mille euros (4000 euros) représenté par 1000 parts d'intérêts de catégorie A d'un euro (1 euro) chacune («Parts A») et par 3000 parts d'intérêts de catégorie B d'un euro (1 euro) chacune («Parts B»).

Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

- Brigitte Loschetter: 70 Parts A pour une valeur totale de 70 euros et 930 Parts B pour une valeur totale de 930 euros.

- Romain Bontemps: 930 Parts A pour une valeur totale de 930 euros et 70 Parts B pour une valeur totale de 70 euros.

- Sylvie Bontemps: 1000 Parts B pour une valeur totale de 1000 euros.

- Philippe Bontemps: 1000 Parts B pour une valeur totale de 1000 euros.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre mille euros (4000 euros) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Art. 6. Les Parts A sont librement cessibles entre associés de catégorie A. Ceci vaut également en cas de transmission pour cause de mort où elles peuvent également être transmises aux descendants en ligne directe de l'associé décédé. Toute autre cession de Parts A sera soumise aux règles applicables pour la cession de Parts B.

Les Parts B ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés de catégorie A représentant au moins les trois quarts des Parts A existantes.

Sur demande adressée à la société toute ou partie des Parts B peuvent être converties en Parts A avec l'accord donné en assemblée générale des associés de catégorie A représentant les trois quarts des Parts A existantes. Les Parts A sont librement convertibles en Parts B sur demande écrite du titulaire de Parts A adressée au gérant de la société.

Les Parts B ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés de catégorie A représentant au moins les trois quarts des Parts A en circulation appartenant aux survivants.

En cas de refus d'agrément les autres associés s'obligent à reprendre les parts en proportion de leur part dans le capital de la société au moment de la reprise, moyennant paiement de leur valeur à fixer par voie d'expertise.

Art. 7. Les cessions des parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 10. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant par indivis à différents copropriétaires.

Art. 11. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire, lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par le gérant. En cas de différend sur la valeur des parts, celle-ci sera fixée par expertise.

Titre III. - Administration de la société

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Le ou les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés prise conformément aux présents statuts. Le mandat du ou des gérants est soumis aux règles du mandat du code civil.

Le mandat s'éteint par suite de révocation, de démission, de décès ou autre. L'éligibilité en tant que gérant et l'exercice de la fonction sont obligatoirement liés à la condition de détenir des parts de catégorie A.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants qui peuvent conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 14. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV. - Exercice social, États financiers

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. La gérance tient une comptabilité des opérations sociales. Elle établira un état de situation du passif et des éléments de l'actif de la société arrêté au 31 décembre de chaque année ainsi qu'un état des produits et charges de l'exercice écoulé.

Titre V. - Réunion des associés

Art. 17. Les associés se réunissent en assemblée générale à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation toutes les fois que les affaires de la société le requièrent ou si la demande en est faite par un associé titulaire de Parts A ou par un ou plusieurs associés représentant un tiers au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins vingt jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 18. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Art. 19. Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

En l'absence d'autres dispositions dans les statuts les conditions de quorum et de majorité sont les suivantes:

Les décisions portant modification aux statuts sont prises à un quorum et une majorité des associés représentant au moins les trois quarts des Parts A existantes et représentant au moins un cinquième des Parts B existantes. Il en va de même des décisions ayant trait à l'approbation des états financiers, la nomination et révocation des gérants ainsi que la fixation de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Sauf dispositions contraires des statuts, les autres décisions sont prises à un quorum et une majorité des associés représentant au moins la majorité simple des Parts A existantes et un cinquième des Parts B existantes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 21. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 22. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille treize.

Évaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, approximativement à la somme de EUR 600,-.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée illimitée:

- Mme Brigitte Loschetter, prénommée, et
- M. Romain Bontemps, prénommé,

Les deux gérants auront le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leur signature conjointe conformément à l'article 13 des statuts.

2) Le siège social est fixé au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

3) La société accepte un prêt de 2.000,- euros lui consenti à raison de 1.000,- euros par chacun des deux enfants mineurs des époux Bontemps- Loschetter prénommés, à savoir Nicolas Bontemps et Mathieu Bontemps, et donne quittance pour la réception du montant du prêt.

Sur demande écrite à adresser aux gérants par chaque prêteur après avoir atteint l'âge de 18 ans, le prêt sera converti en parts B à raison d'une part B pour un euro prêté. Le prêt ne porte pas d'intérêt et est remboursable à première demande de chaque prêteur après que ce dernier ait atteint l'âge de 18 ans. La Société ne pourra pas rembourser le prêt sauf en cas de demande d'un prêteur.

Les époux Romain et Brigitte Bontemps-Loschetter, prénommés, déclarent expressément en tant que détenteurs de l'autorité parentale sur leurs enfants communs mineurs Nicolas et Mathieu Bontemps, autoriser et approuver la précitée opération de prêt convertible conclue par et pour leurs enfants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bontemps, Bontemps, Bontemps, Loschetter, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 juillet 2013. Relation: RED/2013/1151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 15 juillet 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013112438/181.

(130136661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Longtown SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4734 Pétange, 7, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 124.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la gérance en date du 29 juillet 2013, que le siège de la société est transféré au 7, avenue de la Gare à L-4734 Pétange, et ce avec effet au 2 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Véronique GILLET

Gérante unique

Référence de publication: 2013112405/14.

(130136813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Lufinimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 89.897.

—
EXTRAIT

L'administrateur Jean-Pierre Coutard a démissionné de ses fonctions avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112410/11.

(130136558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

LDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 65.239.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112395/10.

(130135812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Bleu Renard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 161.650.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 juillet 2013

Les administrateurs décident, conformément à l'article 9 des statuts et à l'article 51, paragraphe 4, de la loi modifiée du 10 Août 1915, concernant les sociétés commerciales, de coopter

Monsieur Roland WEBER né le 16 mars 1963 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) avec adresse professionnelle au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, en qualité d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Stephane ALLART..

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale en 2016.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, Président et administrateur, né le 22 mars 1963 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013109835/19.

(130133799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

B.P.S. S.A., Broadband Power Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4/4, Zone Industrielle «In den Allern».

R.C.S. Luxembourg B 94.719.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mai 2012

La résolution suivante a été adoptée à l'unanimité des voix:

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend connaissance du changement de l'adresse privée de son Administrateur et Administrateur-délégué, Monsieur Robert EYBEN, qui est désormais domicilié à L-9746 DRAUFFELT, Welzerstrooss 2A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1^{er} août 2013.

Broadband Power Solutions S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013109803/17.

(130134256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Orange India Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.751.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of July,

before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Watson Limited, a limited company governed by the laws of Mauritius, having its registered office at Level 3, Alexander House, 35 Cybercity, Ebene, Mauritius, registered with the Mauritius Register of Commerce and Companies under number 53505 C2/GBL,

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy given under private seal on 18 July 2013,

STRONGWIND INVESTMENTS S.A R.L., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 51,

allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.947,

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,
by virtue of a proxy given under private seal on 17 July 2013,

Sahara Adventure Sport Limited, a limited company governed by the laws of India, with registered office at Near Domestic Airport, bâtiment Hotel Sahara Star, IND - 400 099 Vile Parle (East) Mumbai, and registered with the Mumbai Register of Commerce and Companies under number U92412MH2007PLC169322,

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,
by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2013,

Zegena Inc., a BVI business company incorporated under the laws of British Virgin Islands with BVI company number 1508414 with its registered office at Mill Mall, Suite 6 Wickhams Cay 1, Road Town, PO Box 3085, Tortola, the British Virgin Islands (together the "Shareholders"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,
by virtue of a proxy given under private seal on 18 July 2013.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders representing the entire share capital of Orange India Holdings SARL, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of five million seven hundred ninety-seven thousand seven hundred eighty-eight euro (EUR 5,797,788.-), with registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 27 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2657 of 20 November 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.751 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 5 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To amend article 7.3 of the articles of association of the Company.
- 2 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholders resolved to amend article 7.3 of the articles of association of the Company as follows:

" **7.3.** Notwithstanding any other provision in these articles or in any Shareholders' Agreement, any Shareholder shall be free to transfer all or any of its Shares to the beneficiary of any bona fide pledge or other security entered into in favour of any entity of the Standard Chartered Bank Group or any transferee or assignee thereof or any other bank or third party, in order to secure the indebtedness of any of the Shareholders or in favour of any other person pursuant to any refinancing of any such indebtedness or to any other person who becomes a shareholder of the Company as a result of the enforcement of such pledge or security or on the exercise of the rights of any beneficiary of such pledge or other security and such transfer shall not be subject to Article 8. In any case such Shareholder shall use all reasonable endeavours to avoid an event of default (or otherwise) leading to such pledge or security becoming enforceable."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de juillet,
par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Watson Limited, une limited company régie par les lois de l'île Maurice, ayant son siège social au Level 3, Alexander House, 35 Cybercity, Ebene, Ile Maurice et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la République de l'île Maurice sous le numéro 53505 C2/GBL,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 18 juillet 2013.

STRONGWIND INVESTMENTS S.A R.L, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 51, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.947,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 17 juillet 2013.

Sahara Adventure Sport Limited, une limited company régie par les lois d'Inde, ayant son siège social au Near Domestic Airport, bâtiment Hotel Sahara Star, IND - 400 099 Vile Parle (Est) Mumbai et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mumbai sous le numéro U92412MH2007PLC169322,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2013.

Zegena Inc., une BVI business company régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Mill Mall, Suite 6 Wickhams Cay 1, Road Town, PO Box 3085, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro B 1508414 (ensemble, les «Associés»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 18 juillet 2013.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls associés de Orange India Holdings SARL, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-huit euros (EUR 5.797.788,-), dont le siège social est au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2657 du 20 novembre 2007 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.751 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 5 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de l'article 7.3 des statuts de la Société.

2 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les Associés ont décidé de modifier l'article 7.3 des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **7.3.** Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts ou de tout Pacte d'associés, tout Associé est libre de céder tout ou partie de ses Parts au bénéficiaire de tout nantissement ou autre sûreté de bonne foi conclus en faveur de toute entité de Standard Chartered Bank Group ou tout cessionnaire ou acquéreur ou toute autre banque ou tiers, pour sécuriser l'endettement de tout Associé ou en faveur de toute autre personne en vertu d'un refinancement de cet endettement ou à toute autre personne qui deviendrait Associé de la Société à la suite de la réalisation d'un tel nantissement ou d'une telle sûreté ou à la suite de l'exercice des droits de tout bénéficiaire d'un tel nantissement ou de telle autre sûreté et cette cession ne doit pas être soumise à l'Article 8. Dans tous les cas, l'Associé déploiera tous les efforts raisonnables pour éviter un cas de défaut (ou autre) entraînant que ce nantissement ou cette sûreté deviendrait réalisable.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2013. REM/2013/1311. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110454/133.

(130133195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

New BIS Safe Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 173.036.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013110428/12.

(130133474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Oberheim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale du 30 juillet 2013:

- de prendre acte à la date du 31 mai 2013 de la démission de M. Christophe Parier et de M. Antoine du Luart de leurs mandats respectifs d'administrateur;

- de nommer, en qualité d'administrateur, M. Sébastien Pauchot, juriste d'entreprise, né le 1^{er} mars 1976 à Paris XV^{ème}, France, demeurant professionnellement au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, ce à compter du 1^{er} juin 2013, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2017;

- de nommer, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, M. Kuy Ly Ang, né le 16 février 1967 à Phnom Penh, Cambodge, demeurant professionnellement au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg ce à compter du 1^{er} juin 2013, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2017; et

- de conserver la qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué à Pater Holding SAS.

L'Assemblée décide que:

- M. Sébastien Pauchot, administrateur, appartiendra à la classe B;

- M. Kuy Ly Ang, administrateur et administrateur-délégué appartiendra à la classe B; et

- Pater Holding SAS, administrateur et administrateur-délégué, appartiendra à la classe A.

L'Assemblée décide:

- de prendre acte à la date du 31 mars 2013 de la démission d'Auditex S. à r. l. en tant que commissaire aux comptes de la Société;

- de nommer Unsworth and Associates S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B73222, comme commissaire aux comptes de la Société, ce à compter du 1^{er} mai 2013, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale de la Société devant se tenir en 2017.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour Oberheim SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013110450/33.

(130133801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Pinnacle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.238.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 26 juillet 2013:

(i) D'accepter la démission de Madame Isabelle PROBSTEL, de Monsieur Sébastien GAGNON et de Madame Cindy TEIXEIRA en tant que gérants de la Société avec effet au 17 juillet 2013.

(ii) De nommer avec effet au 17 juillet 2013 et ce pour une durée illimitée:

- Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon, Belgique, résidant professionnellement au 1-3 Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A de la Société;

- Monsieur Alain STEICHEN, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 2, rue Pernelchen, L-2370 Howald, Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société; et

- Monsieur Francisco MENJIBAR; née le 10 octobre 1980 à Saragossa, Espagne, résidant professionnellement au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume-Uni en tant que gérant de catégorie B de la Société.

(iii) De reclassifier Madame Linda HARROCH en tant que gérant de catégorie B de la Société et Monsieur Geoffrey HENRY en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 17 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109363/21.

(130132521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Perunna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.275.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 29 juillet 2013

1. Le mandat d'administrateur de Mme Mounira MEZIADI, venu à échéance, n'a pas été renouvelé.

2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. Mme Valérie PECHON a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. M. Jacques CLAEYS a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Perunna S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013109356/22.

(130132230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Johnson Controls Luxembourg Yinal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.725.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Johnson Controls Luxembourg Yinal Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013106045/11.

(130128833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Look Group 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.566,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.810.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 23 juillet 2013 que:

- Monsieur Gérard MAITREJEAN démissionne de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 23 juillet 2013;

- Madame Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la Société avec effet au 23 juillet 2013;

- Est nommé gérant de classe A avec effet au 23 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Geoffrey LIMPACH, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Est nommé gérant de classe B avec effet au 23 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Gérard MAITREJEAN, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), et ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106097/21.

(130128852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Twain 1235 AG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.939.

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TWAIN 1235 AG S.A.», ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 92939 (ci-après dénommée la «Société»), constituée originellement sous l'empire de la législation de la Principauté de Liechtenstein en date du 23 juin 1977, et dont la nationalité luxembourgeoise a été adoptée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 491 du 7 mai 2003.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 23 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ekaterina DUBLET, employée privée à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires. Les administrateurs peuvent être nommés comme administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégories B.»

2. Modification du onzième alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.».

3. Modification de l'article 7 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

Premièrement, vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en ce qui concerne la gestion journalière, par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Deuxièmement, la Société se trouvera également valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dans les cas suivants:

- toutes les opérations courantes de nature administrative, nécessaires à l'accomplissement de l'objet social, et en particulier la préparation des bilans, la présentation de recours, l'acquittement des impôts;

- l'achat et la vente de titres actionnaires, obligataires et similaires émis par des sociétés cotées sur les marchés régulés de quelque état que ce soit;

- l'émission d'emprunts obligataires non convertibles.

Troisièmement, pour toute opération ne rentrant pas dans le cadre de la gestion journalière ou dans le cadre des opérations énumérées ci-avant, soit pour ce qui est:

- l'achat ou la vente de participations,

- la négociation et l'obtention de crédit,

- ou, encore, toute autre opération exceptionnelle et non corrélée à la gestion journalière,

l'accord préalable des actionnaires devra être obtenu par tenue d'une assemblée générale et sous mis à son vote.».

4. Constatation de démission de Monsieur Antonio MAROCCHI en tant qu'administrateur de catégorie A et décharge à lui accorder.

5. Constatation de démission de Madame Luisa MARUBBI en tant qu'administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration et décharge à lui accorder.

6. Confirmation de la composition du nouveau conseil d'administration comme suit:

Monsieur Régis DONATI, administrateur de catégorie A, Président du Conseil d'Administration,

Monsieur Robert REGGIORI, administrateur de catégorie B,

Monsieur Jacopo ROSSI, administrateur de catégorie B.

7. Nomination de Monsieur Régis DONATI en tant qu'administrateur délégué et fixation de ses pouvoirs.

8. Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires. Les administrateurs peuvent être nommés comme administrateurs de catégorie A et administrateurs de catégories B.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide modifier le onzième alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Premièrement, vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en ce qui concerne la gestion journalière, par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Deuxièmement, la Société se trouvera également valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dans les cas suivants:

- toutes les opérations courantes de nature administrative, nécessaires à l'accomplissement de l'objet social, et en particulier la préparation des bilans, la présentation de recours, l'acquiescement des impôts;
- l'achat et la vente de titres actionnaires, obligataires et similaires émis par des sociétés cotées sur les marchés régulés de quelque état que ce soit;
- l'émission d'emprunts obligataires non convertibles.

Troisièmement, pour toute opération ne rentrant pas dans le cadre de la gestion journalière ou dans le cadre des opérations énumérées ci-avant, soit pour ce qui est:

- l'achat ou la vente de participations,
- la négociation et l'obtention de crédit,
- ou, encore, toute autre opération exceptionnelle et non corrélée à la gestion journalière,

l'accord préalable des actionnaires devra être obtenu par tenue d'une assemblée générale et sous mis à son vote.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Antonio MAROCCHI en tant qu'administrateur de catégorie A et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Luisa MARUBBI en tant qu'administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée confirme la composition du nouveau conseil d'administration comme suit:

Monsieur Régis DONATI, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration,

Monsieur Robert REGGIORI, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, administrateur de catégorie B,

Monsieur Jacopo ROSSI, demeurant professionnellement au 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur de catégorie B.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale annuelle laquelle se tiendra en 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Régis DONATI, prénommé, en tant qu'administrateur délégué à la gestion journalière. Il pourra engager la Société par sa signature individuelle en tout ce qui concerne la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle laquelle se tiendra en 2014.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à mille cent Euros (1.100,-EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110695/132.

(130133210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Virnat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.941.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 7 août 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 7 août 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013119068/17.

(130144141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Andbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.131.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 30-07-2013

L'actionnaire unique décide de réélire les personnes suivantes, en qualité d'Administrateurs, leur mandat prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2014:

- M. Ricard Tubau Roca, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement à Manuel Cerqueda i Escaler n°6, AD700 Escaldes-Engordany (Andorre),

- M. José Luis Munoz Lasuén, Administrateur, demeurant professionnellement à Manuel Cerqueda i Escaler n°6, AD700 Escaldes-Engordany (Andorre),

- M. Josep Xavier Casanovas Arasa, Administrateur, demeurant professionnellement à Rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg (Luxembourg);

- M. Philippe Esser, Administrateur, demeurant professionnellement à Rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg (Luxembourg);

- M. Gérard Griseti, Administrateur, demeurant professionnellement au Place du Co-Prince, 5, Le Roc Blanc, AD700 Escaldes-Engordany (Andorre).

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration du 01-08-2013

Le Conseil d'administration décide d'élire et de réélire les personnes suivantes, en qualité d'Administrateurs Délégués, leur mandat prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2014:

- M. Josep Xavier Casanovas Arasa, Administrateur délégué, demeurant professionnellement à Rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg (Luxembourg).

- M. Philippe Esser, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement à Rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg (Luxembourg).

Luxembourg, le 05 août 2013.

Philippe Esser / Susanne Goldacker

Administrateur-délégué / Sous-directrice

Référence de publication: 2013111789/30.

(130136888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.
